

Annexe 44

Publique

Numéro ou Nom de la victime : A/20084/113
 Date : 25/01/2014

1. Avez-vous compris la procédure de contestation de la recevabilité de l'affaire initiée par la République de Côte d'Ivoire devant la CPI ? Souhaitez-vous vous exprimer sur ladite procédure ?

- Oui
 - elle est responsable de tout ce qui s'est passé durant la crise.
 - elle a beaucoup de choses à faire du mal.

2. Avez-vous connaissance d'une quelconque procédure à l'encontre de Mme Gbagbo ouverte par les autorités ivoirienne ?

- non !

Numéro ou Nom de la victime :

Date :

3. Pensez-vous que la justice ivoirienne soit en mesure de juger Mme Gbagbo ?

- Si elle est jugée en Côte d'Ivoire, elle sera libérée
- donc elle doit être jugée là où il n'y aura pas complaisance.

4. Pensez-vous que la justice ivoirienne soit en mesure de garantir les droits des victimes ?

- Je ne veux même pas qu'elle soit jugée ici, à plus forte raison de garantir ses droits.

Numéro ou Nom de la victime :

Date :

5. Pour quelles raisons voulez-vous participer dans l'affaire contre Mme Gbagbo devant la Cour pénale internationale ?

- Je veux participer à l'affaire Simone
Gbagbo, car elle était jugée à la CPJ
et ce n'est pas une affaire de
femme